



Extrait de recherche

Recours par les délinquantes autochtones aux services de professionnels travaillant auprès des Autochtones aux fins de réinsertion sociale

MOTS CLÉS : *Délinquants autochtones, délinquantes, agent de liaison autochtone dans la collectivité, agent de développement auprès de la collectivité autochtone, surveillance dans la collectivité*

Ce que cela signifie

La sensibilisation accrue au rôle des agents de liaison autochtone dans la collectivité (ALAC) et des agents de développement auprès de la collectivité autochtone (ADACA) pourrait encore accroître le nombre de délinquantes autochtones qui ont recours aux services de ces agents. Le fait d'accroître la disponibilité des ADACA et d'améliorer l'accès à leurs services pour les délinquantes pourrait favoriser une plus grande participation de la collectivité autochtone à la planification de la mise en liberté. En outre, le renforcement des relations de travail entre le personnel qui travaille auprès des Autochtones et les agents de libération conditionnelle (ALC) pourrait favoriser la réussite de la réinsertion sociale et contribuer au recours à des pratiques de la justice réparatrice.

Ce que nous avons constaté

Si l'on se fie à leurs ALC, environ la moitié des délinquantes autochtones incluses dans l'échantillon ont eu recours aux services des ADACA et des ALAC (voir le tableau). Comparativement aux agents de libération conditionnelle dans la collectivité (ALCC), les agents de libération conditionnelle en établissement (ALCE) ont eu tendance à faire état d'un plus grand nombre de délinquantes ayant travaillé avec ces agents. Les ALCE ont également indiqué qu'ils entretenaient une relation professionnelle plus étroite avec les ALAC et les ADACA. Par rapport à la moyenne nationale, les ALCE et les ALCC dans la région des Prairies ont signalé l'existence de relations de travail plus étroites entre les ALC, les ALAC et les ADACA, tandis que les personnes interrogées dans les régions du Pacifique et de l'Atlantique ont révélé des taux de collaboration plus faibles.

Le personnel qui assume ces deux rôles a été perçu comme étant relativement disponible et assez facile d'accès, quoique dans l'ensemble les services des ALAC ont été considérés comme plus accessibles. Là encore les ALCE ont eu tendance à signaler des taux plus élevés que les ALCC.

Contexte

Les ALAC et les ADACA sont des ressources mises à la disposition des délinquants autochtones, dont le rôle consiste à faciliter l'établissement de liens étroits entre les ALC, les délinquants et la collectivité, en vue de favoriser la réussite de la réinsertion sociale des délinquants autochtones. De façon plus précise, les ADACA facilitent la libération

conditionnelle en vertu de l'article 84¹, dans les cas où les délinquants choisissent cette option.

Comme peu de recherches ont porté sur le recours aux services des ALAC et des ADACA par les délinquantes autochtones et sur la relation de travail que ces agents entretiennent avec les ALC, cet aspect a été approfondi.

Recours aux services des ALAC et des ADACA signalé par les ALC

	ALCE	ALCC
ALAC		
Prévalence du recours par les délinquantes	65 %	43 %
Disponibilité/accessibilité pour les délinquantes	7,2*	5,0*
Importance des liens entre les ALAC et les ALC ^a	6,5*	4,3*
ADACA		
Prévalence du recours par les délinquantes	62 %*	28 %*
Disponibilité/accessibilité pour les délinquantes	6,0	4,6
Importance des liens entre les ADACA et les ALC ^a	5,5*	3,8*

*Nota : *Indique que l'écart entre les ALCE et les ALCC est statistiquement significatif ($p < 0,05$).*

^aLes notes reflètent la moyenne des résultats obtenus sur une échelle de 1 (aucune collaboration soutenue) à 10 (collaboration très étroite) ou de 1 (agents non disponibles/accessibles) à 10 (agents totalement disponibles/accessibles).

Ce que nous avons fait

Dans le cadre d'un projet de plus grande envergure visant à examiner les besoins des délinquantes sous surveillance dans la collectivité, 57 ALCC et ALCE ont répondu à un sondage en ligne sur les besoins en réinsertion sociale des délinquantes. Les ALC qui ont participé à ce sondage ont fourni des renseignements concernant 66 délinquantes autochtones sous garde et 53 délinquantes autochtones sous surveillance dans la collectivité. Ces sondages ont été réalisés entre le 14 janvier et le 5 février 2013.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter le site Internet pour une liste complète des publications de recherche.

Préparé par : Michael-Anthony Lutfy et Jennie Thompson

¹ Dans ce type de mise en liberté, les collectivités autochtones participent à la planification de la mise en liberté du délinquant pour favoriser la guérison de la collectivité, de la victime et du délinquant.